

# BTS ASSURANCE

## ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET MANAGÉRIAL DE L'ASSURANCE U3

SESSION 2018

Durée : 4 heures  
coefficient : 3

Matériel autorisé : aucun

Documents à rendre avec la copie : aucun

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.  
Le sujet se compose de 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.

BTS ASSURANCE		Session 2018
U3 - Environnement économique, juridique et managérial de l'assurance	ASE3ECO	Page 1/9

## **PARTIE I : EXPLOITATION D'INFORMATIONS 10 points**

À l'aide de vos connaissances et des documents annexés, répondez aux questions suivantes :

- 1. Identifiez pourquoi l'économie collaborative oblige les assureurs à revoir leur offre de produits.**
- 2. Présentez les principes des nouvelles formes d'assurance collaborative.**
- 3. Expliquez les conséquences du développement de l'assurance collaborative pour les assurés.**
- 4. Présentez les différentes stratégies des assureurs pour accompagner le développement de l'assurance collaborative.**
- 5. Recherchez les limites de l'assurance collaborative.**

## **PARTIE II : RAISONNEMENT STRUCTURÉ 10 points**

*Règlement Priip's, directive européenne sur la distribution de l'assurance (DDA), mais également loi Hamon, actions de groupe... la défense du consommateur est au cœur des réglementations alors que dans le même temps, le client marque son grand retour dans la stratégie des assureurs.*

*François Limoge, rédacteur en chef délégué de l'Argus de l'assurance 2017*

Dans un raisonnement structuré, vous répondrez à la question suivante :

**Le renforcement de la réglementation visant à améliorer la protection des consommateurs constitue-t-elle une menace pour les assureurs ?**

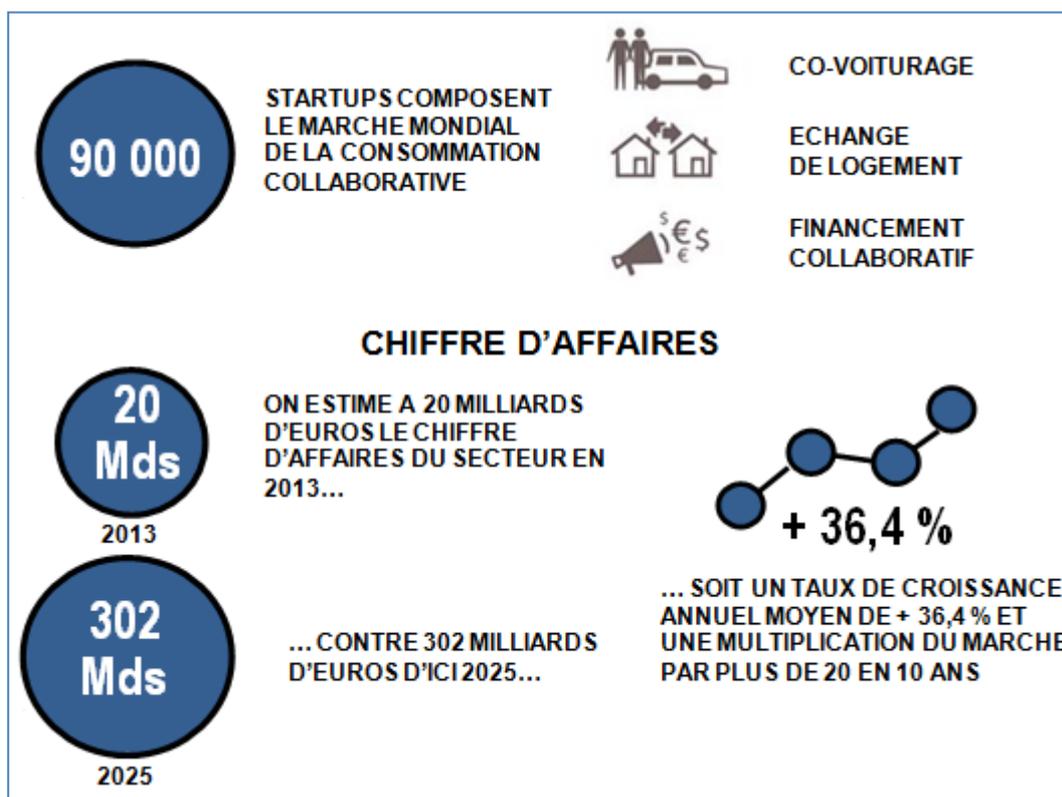
## **LISTE DES ANNEXES**

- Annexe 1 – Les chiffres clés de l'économie collaborative
- Annexe 2 – Économie collaborative : oser l'assurance de demain
- Annexe 3 – Économie collaborative – DGCCRF
- Annexe 4 – En route vers l'uberisation de l'assurance ?
- Annexe 5 – Avec l'économie collaborative, du nouveau dans l'assurance ?
- Annexe 6 – MAIF lance la première assurance automobile collaborative
- Annexe 7 – L'assurance de l'économie collaborative
- Annexe 8 – Les assureurs font de l'économie collaborative leur nouvel eldorado

BTS ASSURANCE		Session 2018
U3 - Environnement économique, juridique et managérial de l'assurance	ASE3ECO	Page 2/9

## Annexe 1 : Les chiffres clés de l'économie collaborative

L'économie collaborative ou économie de partage s'avère être aujourd'hui un mode novateur de consommation, de fabrication et d'échanges. Elle rassemble des initiatives de prêt, location, don, troc, ou vente de biens et services entre particuliers, du covoiturage à l'échange de matériel entre voisins. Cette nouvelle économie repose sur le partage, l'usage et non la propriété.



[www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

## Annexe 2 : Économie collaborative : oser l'assurance de demain

L'assurance a compris l'importance de maîtriser ces nouveaux modèles au croisement de problématiques cruciales pour le secteur : le digital, la couverture des usages innovants, l'assurance temporaire et les garanties embarquées dans des biens et des services. [...] Assureurs et start-up entrent alors *[en]* partenariat pour élaborer ensemble des solutions innovantes, qui seront le plus fréquemment vendues comme une partie d'un service plus global. [...] Cette logique de co-création est aussi une façon pour les assureurs et leurs intermédiaires de sécuriser ces affaires d'un nouveau genre. « Avec les start-up, nous avons l'opportunité de nous glisser très tôt dans le modèle pour le rendre plus assurable : *[par exemple, en améliorant le]* processus de notation ou de la sécurité autour des données de géolocalisation », illustre François Bucchini [...] de Gras Savoye. [...]

L'une des difficultés pour l'assurance reste la fragilité du secteur. [...] Sur un groupe de 10 start-up, 5 réussissent... dont 2 seulement avec une croissance dynamique. [...] « Notre démarche s'apparente à celle d'un investisseur. [...] Nous n'entrons pas au capital des

BTS ASSURANCE		Session 2018
U3 - Environnement économique, juridique et managérial de l'assurance	ASE3ECO	Page 3/9

start-up avec lesquelles nous nouons des partenariats, [mais] nous investissons en temps pour les accompagner et nous prenons un risque en tarifant une offre pour laquelle nous n'avons pas d'historique », confirme Olivier Willems de Generali France. [...] Même si les garanties ressemblent à celles des contrats traditionnels [...] [tels que] la location de véhicules, par exemple, les critères habituels de tarification ne peuvent être utilisés, sachant que le profil du conducteur n'est pas connu. [...]. « Dans la phase de conception des garanties, nous admettons de ne pas tout savoir ; on fixe les tarifs en faisant des projections. Une fois le contrat en place, on fait le point et on ajuste », explique Thomas Ollivier de la Maif. [...]

Les différences de culture [et de rythme] sont encore importantes [...]. « Tous les ans, nous multiplions notre activité par trois ou quatre », témoigne ainsi Marion Carrette, fondatrice du site OuiCar. La phase d'implantation à l'international peut arriver très vite. Or, [...], les programmes d'assurance [...] sont surtout pensés pour des grands comptes : « ce sont des solutions [...] qui ne permettent pas de répondre de manière efficace et rentable aux besoins des start-up ». [...] Un enjeu d'autant plus crucial que le modèle de l'économie collaborative aura à terme un impact sur les contrats considérés comme traditionnels. [...] Ces usages, lorsqu'occasionnels, pourraient être intégrés dans une MRH ou un contrat auto [...]. Pour les assureurs, l'enjeu est bel et bien de préparer l'avenir.

*Estelle Durand et Haude-Marie Thomas - www.argusdelassurance.com - mars 2016*

### **Annexe 3 : économie collaborative - DGCCRF**

Si les échanges caractérisant l'économie collaborative sont, d'ores et déjà, assujettis à des règles qui relèvent essentiellement du droit civil, il n'existe pas aujourd'hui de cadre juridique spécifique applicable aux plateformes jouant le rôle d'intermédiaire entre des personnes physiques.

Le droit applicable aux plateformes numériques, s'agissant tout particulièrement de leur responsabilité, résulte essentiellement de la transposition de la directive 2000/31/CE<sup>1</sup> [...]. Cette directive prévoit notamment que les plateformes comme d'autres prestataires internet ne peuvent se voir imposer de vérifier la réalité ou la licéité d'une offre ou d'une information mise en ligne. [...]

Au niveau national, la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 est venue préciser les obligations d'information mises à la charge des plateformes numériques. En particulier, l'article 49 fixe des obligations d'information à la charge de tous types de plateformes numériques [...]. L'article 50 fixe des obligations d'information à tous les sites qui diffusent des avis en ligne.

*www.economie.gouv.fr - décembre 2016*

<sup>1</sup> Les dispositions de cette directive ont été transposées en droit national par la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique (LCNE)

BTS ASSURANCE		Session 2018
U3 - Environnement économique, juridique et managérial de l'assurance	ASE3ECO	Page 4/9

## Annexe 4 : En route vers l'uberisation de l'assurance ?

Il est plus valorisant de monter une start-up d'assurance peer-to-peer (pair à pair)... qu'une mutuelle. Pourtant, [...] le système collaboratif absolu, c'est bien la mutuelle, organisée sous forme solidaire et associative, avec redistribution des gains aux adhérents. Or, les initiatives dont on parle ici sont [...] capitalistiques, avec insertion d'un nouvel intermédiaire rémunéré.

Pour que cette innovation soit 100 % certifiée collaborative, il faudrait [...] que la start-up peer-to-peer soit une association ou une fondation [...], une plateforme collaborative d'assurance avec un fonctionnement financé par des donateurs soucieux de voir ressurgir au cœur des préoccupations sociétales les valeurs mutualistes de base, dont la solidarité.

Il ne pourra jamais réellement exister, de manière industrielle, d'assurance pair-à-pair : il sera absolument nécessaire de conserver un intervenant réglementé et officiel pour garantir la bonne solvabilité face aux risques garantis. Par ailleurs, le secteur de l'assurance est extrêmement réglementé et de manière nationale. A chaque pays son code de l'assurance, alors que l'un des intérêts majeurs du peer-to-peer est d'être international. [...] Cet aspect réglementaire [...] est un sérieux frein à un développement « ubereseque », [comme l'a illustré] le rattrapage réglementaire dont a fait l'objet en ce début février 2016 [...] l'insurtech\*, Zenefits, qui a distribué des produits d'assurance sans agrément, et se retrouve dans le collimateur des instances de régulation de l'assurance aux Etats--Unis.

Malgré ces obstacles [...] les espoirs couramment présentés [...] sont nombreux :

- diminution des coûts marketing, via la cooptation active des membres ;
- diminution des frais de gestion, par le 100 % dématérialisé ;
- sélection positive des assurés, par le jeu de la cooptation et des intérêts croisés ;
- réduction de l'aléa moral [...] [pour] l'assuré, plus prudent quand il sait qu'il pourrait récupérer de l'argent en se comportant bien ;
- limitation des petits sinistres, [pour ne pas] les faire supporter à sa communauté. [...]

Nous pourrions dire que la seule innovation est d'ordre purement marketing [permettant] par ce biais de déplacer des communautés d'assurés, vers de nouvelles communautés. Mais finalement, [...] la puissance du marketing [...], liée à la frénésie de notre époque et à son engouement pour les nouveaux usages, pourrait [...] participer à créer des nouveaux mastodontes de l'assurance en un temps record. [...]

Les communautés préexistantes auront [...] plus d'influence dans l'assurance dans les années à venir [...]. Il n'est pas absurde qu'un Blablacar [...] pourrait, sur la base de sa communauté historique, introduire une assurance auto collaborative, entre ses membres « covoitureurs », pour enrichir son offre.

www.latribune.fr - février 2017

\*L'insurtech désigne les start-up qui de manière indépendante ou associées à de grandes compagnies d'assurance, créent de nouveaux services et offres d'assurance 100% digitales et basées sur des avancées permises par le numérique, la collecte et l'analyse des données.

BTS ASSURANCE		Session 2018
U3 - Environnement économique, juridique et managérial de l'assurance	ASE3ECO	Page 5/9

## Annexe 5 : Avec l'économie collaborative, du nouveau dans l'assurance ?

Une startup parisienne, Wecover, se propose d'offrir une assurance auto aux « bons conducteurs ». [...] Il s'agit d'une offre digitalisée, à souscrire obligatoirement en ligne. [...] L'idée est de regrouper les assurés par affinités : jeunes, plus âgés, indépendants... ou habitués du covoiturage [...] et dans le cadre de petits groupes, d'au maximum une centaine de membres [...]. C'est bien sur ce sentiment d'appartenance à un groupe et sur la connaissance du comportement des autres membres que repose le système : il s'agit d'instituer une forme de contrôle par la communauté, afin d'inciter aux comportements [...] vertueux, les dérapages possibles étant [...] bien visibles. Objectif ultime : que chacun soit rigoureux -sous la pression des autres-, [afin de] diminuer le prix de l'assurance de tous.

Les membres d'un groupe versent dans un pot commun [...] une cotisation [...] attractive, proche des tarifs les moins élevés du marché. [...] Si, à la fin de l'année, le comportement général du groupe s'avère parfaitement vertueux [...], le pot commun peut rembourser aux membres [...] jusqu'à 50 % du prix de l'assurance payé. [...] L'offre est couplée à une application sur smartphone, qui permet d'évaluer la qualité de la conduite [...] et de sélectionner les bons conducteurs. [...] En responsabilisant fortement les adhérents, il est possible de faire baisser le coût des indemnisations en dessous de la moyenne des compagnies traditionnelles, et [...] de récompenser les clients in fine.

Bien sûr, en cas de sinistre important, [...] l'équivalent d'une réassurance entre en jeu. Imaginons qu'un automobiliste soit responsable d'un accident aux conséquences financières [...] dépassant largement la capacité de sa communauté, il ne sera pas demandé à celle-ci de « combler le passif » [mais] [...] à l'assureur en soutien.

[...] Wecover [...] ressemble [...] donc à une compagnie d'assurance d'un genre nouveau. En réalité, [elle n'en a] pas le statut, la réglementation étant beaucoup trop lourde. Le véritable assureur, dans le cas de Wecover, est Suravenir, filiale de Crédit Mutuel Arkéa [et perçoit] près de la moitié de la prime versée par l'adhérent.

La gestion en ligne mise à part, [...] quel est le degré d'innovation contenu par ces projets d'assurance collaborative ? « Ils n'ont rien inventé » commente un assureur traditionnel : « c'est juste de la tontine ». Un système de mise en commun de fonds inventé par Lorenzo Tonti au... XVII<sup>ème</sup> siècle. Un autre assureur se veut plus positif : « il s'agit bien sûr d'un produit de niche, mais il peut connaître un certain succès ». [...]

Ivan Best - [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) - février 2017

BTS ASSURANCE		Session 2018
U3 - Environnement économique, juridique et managérial de l'assurance	ASE3ECO	Page 6/9

## Annexe 6 : MAIF lance la première assurance automobile collaborative

Chantre de l'économie collaborative avec plus de 150 start-up déjà assurées par ses soins, la mutuelle [...] via sa filiale Altima Assurances [...] lance une assurance collaborative.

Baptisée «Altima par Maif », cette offre répond aux besoins assurantiels spécifiques de communautés de conducteurs. La première visée est celle des utilisateurs de véhicules 100 % électriques (de type Renault Zoe ou Nissan Leaf) [...]. Altima se place ainsi exactement sur le même créneau que les insurtechs Inspeer, WeCover et Wizzas [...]

Après souscription du contrat [...], un groupe de conducteurs est formé en fonction d'un point commun (même type de véhicule, même agglomération, etc.), l'idée étant de mutualiser leur risque à petite échelle. En fonction des déclarations de sinistres en cours d'année, ces conducteurs pourront ensuite se voir redistribuer jusqu'à 30 % du montant de leur prime annuelle HT.

Ce lancement s'inscrit dans la lignée d'offres disruptives déjà lancées à savoir « 4+2 », une assurance digitale temporaire à la journée pour les rouleurs occasionnels de deux-roues sur le principe du Pay When You Drive [...]

« Avec cette première offre destinée aux particuliers, Altima Assurances illustre sa volonté d'apporter une réponse originale à certains besoins d'assurance. Cette originalité repose autant sur le contenu du contrat et des services proposés que sur la méthode choisie », [...] Cette nouvelle assurance collaborative doit vraiment permettre de favoriser les bons comportements. [...]

Maif innove aussi à travers un partenariat avec l'insurtech Otherwise, spécialisée dans l'assurance collaborative. Otherwise va proposer d'ici à la fin de l'été une assurance auto collaborative, sur le même modèle que ce qu'elle fait déjà en complémentaire santé. A l'instar d'Altima, cette offre d'assurance sera proposée à des groupes affinitaires d'une dizaine de personnes. « Notre cible, explique Céline Mérine, cofondatrice d'Otherwise, ce sont les adeptes de l'économie collaborative, mais [...] plus généralement, nous visons les assurés déçus par l'assurance telle qu'elle fonctionne aujourd'hui. » [...]

« [...] On voit bien que cette notion de communauté responsable et solidaire est un retour aux sources, contrairement à la tarification personnalisée et démutualisée que certains veulent proposer avec le big data.»

*Olivier Baccuzat et Eloïse Legoff*  
*www.argusdelassurance.com - mai 2017*

## Annexe 7 : l'assurance de l'économie collaborative

L'économie collaborative se développe très rapidement et attire toujours plus de personnes en quête d'une nouvelle forme de consommation. Lors de ces échanges entre personnes, il est nécessaire de garantir le bon déroulement de l'opération. L'apparition de nouveaux business, nouveaux modes de distribution et de relations client constitue à la fois des menaces et des opportunités pour le secteur de l'assurance.

BTS ASSURANCE		Session 2018
U3 - Environnement économique, juridique et managérial de l'assurance	ASE3ECO	Page 7/9

La naissance d'un nouveau marché a permis à des acteurs de s'y insérer, toutefois cela n'a pas été sans créer des difficultés, en particulier dans le secteur de l'assurance : l'estimation du risque s'avère complexe en raison de la faible maturité du marché.

Les assureurs se sont adaptés à cette nouvelle forme de consommation. Les plus grosses plateformes collaboratives ont noué des partenariats en assurance afin de garantir aux consommateurs des services de qualité. À titre d'exemple, les usagers de Blablacar sont aujourd'hui certains d'arriver à destination, même en cas de panne du véhicule. En effet, le partenariat mis en place par le site de covoiturage avec un assureur garantit aux utilisateurs d'atteindre leur point d'arrivée grâce au service d'assistance. L'assureur s'engage également à rembourser au propriétaire du véhicule la surfranchise que lui facturerait son assurance s'il décidait de prêter le volant à l'un de ses passagers lors du trajet.

De même que Blablacar, la plateforme Ouicar propose à ses utilisateurs de bénéficier d'une assurance permettant de sécuriser l'échange : le locataire et le loueur sont couverts en cas de problèmes. Cette assurance se rapproche de celle des loueurs de véhicules traditionnels.

De son côté, AirBnB a mis en place une garantie gratuite contre les dégâts subis allant jusqu'à 700 000 euros de dommages. Mais attention : elle ne vaut que pour les logements proposés légalement sur le site. En outre, la garantie ne peut s'appliquer que si les deux parties n'ont pas trouvé d'accord satisfaisant et si l'assurance personnelle du loueur ne peut s'appliquer. « En définitive, cette garantie de 700 000 euros a davantage vocation à rassurer qu'à s'appliquer ».

Ouistock assure également ses clients via Allianz IARD, couvrant l'ensemble des biens d'une personne stockés chez une autre. Le système est simple, la formule de base est gratuite, mais lorsque la valeur des biens entreposés est élevée, l'assurance coûte aussi plus cher.

Lors d'un échange collaboratif, plusieurs facteurs restent inconnus avant d'arriver aux termes de l'échange. Si l'on réserve un trajet en co-voiturage, on s'attend par exemple à ce que le conducteur soit à l'heure, qu'il respecte les limitations de vitesse, qu'il n'annule pas à la dernière minute ... De même le conducteur s'attend à ce qu'il n'y ait pas de dégradation dans la voiture. En plus des systèmes de notation des personnes et de la qualité de la prestation rendue, les assureurs ont un rôle à jouer dans la garantie de la qualité de service ou de produit attendue.

Le rôle des assureurs dans le développement de l'économie collaborative est à la fois indispensable car il garantit aux propriétaires l'état de leurs biens et nécessaire car il incite les personnes à recourir à l'économie collaborative. Le marché en pleine croissance affiche une maturité limitée mais il est certain que les années à venir feront apparaître de plus en plus de plateformes collaboratives. Chargés de répondre aux besoins de sécurité de leurs clients dans l'économie collaborative, les assureurs ont une place légitime sur ce marché.

*www.insurancespeaker-wavestone.com - juillet 2017*

BTS ASSURANCE		Session 2018
U3 - Environnement économique, juridique et managérial de l'assurance	ASE3ECO	Page 8/9

## Annexe 8 : Les assureurs font de l'économie collaborative leur nouvel eldorado

Pour les compagnies d'assurances inquiètes des pertes de revenus qu'entraînera l'avènement de la voiture autonome, l'économie du partage s'annonce comme un nouvel eldorado. « *Nous allons passer d'une économie de la propriété à une économie de l'usage. L'assureur doit donc diversifier sa manière de faire son métier* », analyse Thomas Ollivier, chargé de la stratégie économie collaborative de la MAIF. La profession met en avant quelques chiffres éclairants. Les 31 millions de véhicules immatriculés en France ne sont utilisés que 8 % du temps. Et les propriétaires de bateaux s'en servent en moyenne moins de 15 jours par an. Dès lors, pour des raisons pratiques, économiques et écologiques, les assureurs misent sur un développement exponentiel de l'économie du partage. [...] « *Compte tenu de ces projections, veut croire M. Ollivier, nous pourrions miser à la MAIF sur 600 à 800 millions d'euros de revenus tirés chaque année de l'économie collaborative et des nouveaux usages à partir de 2025* », contre seulement près de 1 million d'euros en 2017. « *Notre chiffre d'affaires lié aux plates-formes de l'économie du partage va connaître une croissance à deux chiffres chaque année. Donc nous recrutons et nous nous développons* », renchérit Antoine Denoix, directeur digital d'Axa France. Chez Allianz, l'activité issue des plates-formes représente, en volume, 5 % à 10 % des affaires nouvelles.

En interne, les compagnies se sont organisées, ont regroupé les équipes consacrées au collaboratif et continuent de se rôder à l'exercice délicat de la fixation des tarifs. Pour la location de voitures entre particuliers, il ne s'agit plus d'assurer un propriétaire de véhicule bien connu de la maison, mais un usage de quelques heures ou quelques jours, sans rien connaître du conducteur.

La force de ces start-up réside également dans leur capacité à se lancer très tôt à l'international : « *70 % des plates-formes de l'économie collaborative qui opèrent en France sont françaises ; c'est un vrai atout car c'est un modèle qui s'exporte bien en Europe*, affirme Mme Asseraf. *Nous avons commencé par assurer Drivy en France. Aujourd'hui, ils sont présents en Espagne, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Belgique et en Autriche, assurés par une filiale locale du groupe Allianz.* »

À la MAIF, l'économie du partage crée également l'opportunité de lancer des projets connexes au métier d'assureur. L'entreprise mutualiste pilote à Bordeaux depuis septembre, l'appli Zaléo, un agrégateur de déplacements multimodaux, qui permet aux usagers de composer leur itinéraire en articulant transports en commun et collaboratifs (covoiturage, autopartage, vélo en libre-service, etc.) par le biais d'une seule réservation, avec un seul paiement et en étant assuré tout au long du trajet. Entre les investissements de départ, les tarifs mal calibrés et les volumes encore trop faibles, la MAIF reconnaît que « *la rentabilité n'arrivera que plus tard* ». Mais les assureurs qui poussent leurs pions auprès des plates-formes numériques ont la conviction de préparer l'avenir.

Véronique Chocron - [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) - octobre 2017

BTS ASSURANCE		Session 2018
U3 - Environnement économique, juridique et managérial de l'assurance	ASE3ECO	Page 9/9